

 CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
<p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.fr</p>	

NUMERO 94 25 novembre 2005

Déclaration du SNTRS-CGT sur les projets de réforme de l'évaluation de la recherche

L'ENJEU AUJOURD'HUI DE L'EVALUATION

Le gouvernement propose une réforme de l'évaluation dans le contexte de sa politique de transformation de la recherche publique qui implique la marginalisation des EPST. Selon la logique du gouvernement, les financements récurrents par les EPST seront réduits et remplacés par des financements sur contrats attribués par des agences de moyens du type Agence Nationale de la Recherche (ANR). De plus, il est prévu que les sites de recherche se structurent au sein de Pôles de Compétitivité et de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) qui ne seront pas contrôlés par les EPST.

Le gouvernement veut une organisation de l'évaluation adaptée aux réformes des structures et aux objectifs du pilotage :

-- Les équipes de tous les établissements publics participant à la recherche seront évaluées à terme par une seule instance composée « d'experts » nommés. Les équipes universitaires seront concernées comme celles des EPST, voire celles des EPIC. Le dispositif exclut l'élection directe de représentants des personnels. Le gouvernement renforce ainsi la concurrence entre les équipes de tous les établissements et son contrôle sur les critères de l'évaluation.

-- Les EPST dotés d'instances d'évaluation dans lesquelles les élus des diverses catégories de la communauté scientifique sont majoritaires ne maîtriseront plus l'évaluation des équipes car ils pourraient contredire les choix de l'ANR et des dirigeants des Pôles (entreprises, notables politiques ou scientifiques locaux)

-- Pour la même raison, les Comités de la future Agence d'Evaluation de la Recherche (AER) n'auront pas d'élus au premier degré. En effet, ces Comités pourraient retenir d'autres critères que ceux souhaités par le gouvernement. Un mécanisme démocratique de désignation des membres des Comités qui vont évaluer est donc exclu. Le gouvernement aura le soutien des mandarins qui espèrent profiter du système... au nom de l'excellence !

-- Les Comités d'évaluation de l'AER et des Etablissements ne s'occuperont pas de prospective et de choix des priorités. Ce sont le Ministère et les directions d'Etablissements et demain les dirigeants des Pôles qui font ou feront la prospective et le choix des priorités. Les représentants des travailleurs scientifiques pourraient contredire le gouvernement et les notables. Pour ceux qui douteraient de cette analyse, il suffit de lire les textes de la réforme Larouturou au CNRS qui organise de manière très claire le transfert de la prospective du Comité National à une structure de la direction générale, la « direction scientifique générale (DSG) ».

-- Le dispositif sépare l'évaluation des personnels et des équipes. C'est essentiel pour le gouvernement qui veut imposer sous couvert « d'excellence » un pilotage par l'évaluation sur d'autres critères que la qualité réelle des travaux des personnels, à savoir la participation des équipes à « l'innovation » et leur implication dans les priorités.

-- Le dispositif gouvernemental est complété par des pratiques des directions des EPST qui mettent en place des mécanismes contournant les instances scientifiques pour piloter les chercheurs (interviews, séminaires de la direction) et les équipes (experts des directions). Ces mécanismes sont utilisés particulièrement par la direction l'INSERM afin de faire pression sur des chercheurs pour qu'ils changent de parcours professionnels et pour imposer des restructurations d'équipes, indépendamment des avis des instances scientifiques.

LES PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

1°) La démocratie est une nécessité. Nous voulons des instances d'évaluation représentatives dont 2/3 des membres sont élus par les différentes catégories de la Communauté Scientifique.

2°) Les instances d'évaluation doivent évaluer les personnels et les équipes. Elles doivent faire de la prospective et des propositions pour les moyens des équipes.

3°) Il faut un lien fort entre l'évaluation des personnels et des équipes. Pour les chercheurs et les enseignants chercheurs, les instances qui évaluent les hommes doivent participer à l'évaluation des équipes concernées. L'évaluation des ITA doit s'appuyer sur un examen professionnel par leurs pairs en relation avec les instances scientifiques qui évaluent leurs équipes.

4°) Cette évaluation des personnels doit être la base pour la reconnaissance des qualifications.

5°) L'évaluation des personnels et des équipes doit avoir lieu dans les établissements publics concernés, EPST et Etablissements universitaires. Cela implique notamment la mise en place d'un système démocratique d'évaluation des équipes de recherche universitaires.